



Paris le 13/06/2024

Vœu du CDAS PARIS porté par Solidaires Finances

SOLIDAIRES FINANCES tout en reconnaissant l'avancée en matière d'aide à la parentalité pour tous les agents et agentes, actifs ou retraités, parents d'enfants de 12 à 17 ans révolus, de l'octroi dit d'un chèque sport destiné financement des dépenses relatives à l'équipement et la pratique sportive.

Solidaires Finances regrette qu'il ne soit pas attribué dès l'âge de 6 ans (date de début de la pratique sportive) et exige que l'administration en facilite son usage. Les petites associations sportives le refusant le plus souvent pour des raisons de coût de gestion.

Nous demandons que l'administration tienne compte de ce coût financier supplémentaire et fasse en sorte que l'ensemble des enfants sur tout le territoire métropolitain et ultra marin puissent bénéficier et utiliser ces chèques sport.